

2022

**ENQUETE PUBLIQUE**

ALIENATION D'UN CHEMIN ALLANT DU CHEMIN RURAL DE GOURDON AUX  
ROSETTES A LA D704



**Saint Cirq Souillaguet**

**DU 03/03/2022**

**AU 18/03/2022**

## **ENQUETE PUBLIQUE**

### **ALIENATION D'UN CHEMIN ALLANT DU CHEMIN RURAL DE GOURDON AUX ROSETTES A LA D704**

#### **Liste des pièces du dossier**

1. Registre d'enquête publique
2. Pièces administratives
  - 2.1 Extrait du registre des délibérations
  - 2.2 Décision désignation du commissaire enquêteur
  - 2.3 Arrêté Municipal d'enquête publique n°03/2022 du 10 février 2022
  - 2.4 Avis d'enquête publique du 10 février 2022
3. Projet
  - 3.1 Notice explicative et photos du site
  - 3.2 Dossier géomètre expert
  - 3.3 Plan de zonage
  - 3.4 Relevé parcellaires des propriétés desservies par la portion de voie communale
  - 3.5 Copie du courrier adressé aux propriétaires riverains
4. Communication
  - 4.1 Attestation de parution dans la Vie Quercynoise
  - 4.2 Attestation de parution dans la Dépêche du midi
  - 4.3 Extrait de la Vie Quercynoise
  - 4.4 Extrait de la Dépêche du midi
  - 4.5 Certificat d'affichage
5. Annexes
  - Demande des intéressés pour l'acquisition de la parcelle concernée

Le Maire  
Michel COMBES

## 2. Pièces administratives

### 2.1 Délibération

2022/13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mil vingt et un et le jeudi 20 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 janvier 2022**

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, ESCAPOULADE Alain, FOUCHER Jocelyne, FAVORY Francine, MALGOUYARD Anne-Marie, CROUZET Valérie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre

Absents excusés : LAUMAILLE Fabrice pouvoir donné à COMBES Michel

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

**Objet : Aliénation d'un chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D704 entre les parcelles B 290, B 291 d'un côté et B 292 de l'autre**

*Les débats et votes se sont déroulés hors la présence de Olivier Thiébeau directement concerné par cette délibération*

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de Madame Danièle CROUZET et Madame Séverine CROUZET-BEBENGUT une demande d'aliénation d'un chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes d'une part, à la D704, d'autre part entre les parcelles B 290, B 291 d'un côté et B 292 de l'autre ; ainsi qu'une demande de régularisation de Monsieur Olivier THIEBEAU dans le cadre d'un échange entre les consorts Crouzet et la Commune directement liée à cette aliénation.

Compte tenu de l'énoncé ci-dessus

Après délibération, le Conseil Municipal, décide par 10 voix pour, d'accepter le principe de demander qu'une enquête publique soit organisée dans l'affaire citée en Objet.

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,  
Michel COMBES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602583-20220120-132022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2022

Affichage : 22/11/2021

## 2.2 Désignation commissaire enquêteur



LOT  
Tel : 05 65 41 30 13

MC/LS – 03/22

Saint-Cirq-Soullaguet, le 03/02/2022

Monsieur Michel COMBES  
Maire de Saint-Cirq-Soullaguet

à

Monsieur Robert MARTEL  
780 rue Laringade  
46090 MERCUES

**Objet :** Désignation Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Suite à nos entretiens concernant les enquêtes publiques de voirie communale concernant l'aliénation d'une partie du chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D 704 et l'aliénation d'une partie du domaine public dans le bourg de Soullaguet, je vous confirme que je vous désigne en tant que commissaire enquêteur.

Dans l'attente de notre collaboration,

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire  
Michel COMBES



## 2.3 Arrêté Municipal d'enquête publique n°03/2022 du 10 février 2022

DEPARTEMENT DU LOT

2022/03

COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

### Arrêté du Maire N° 3 du 10 février 2022

**Prescrivant l'enquête publique préalable à l'aliénation :**

- **du chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D704**
- **d'une partie du domaine public dans le bourg de Souillaguet.**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux modifié par le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu la délibération du conseil municipal du 20 Janvier 2022

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour le département du LOT au titre de l'année 2022.

**Considérant** les mesures d'urgence économique et d'adaptation à la lutte contre la COVID-19, mises en place par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie, du 23 mars 2020, permettant de déroger aux règles applicables en matière de consultation et de procédure d'enquête publique ;

**Considérant** que le commissaire-enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1- OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 16 jours consécutifs à compter du jeudi 3 mars à 11 H 00 jusqu'au vendredi 18 mars à 19 H 00 pour :

- **Aliénation du chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D704, entre les parcelles B290 et B292 d'un côté et B291 de l'autre.**
- **Aliénation d'une partie du domaine public dans le bourg de Souillaguet entre les parcelles A 160 et A 161.**

#### **ARTICLE 2- DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR / PERMANENCES**

Monsieur Robert MARTEL, officier de l'armée de terre à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Le jeudi 3 mars de 11 h 00 à 13 h 00 ;
- Le vendredi 18 mars 2022 de 17 h 00 à 19 h 00.

### **ARTICLE 3- COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Saint-Cirq-Souillaguet pendant toute la durée de l'enquête. L'ensemble sera consultable par toute personne aux jours et horaires d'ouverture de la mairie (les mardis et jeudis de 9 h 00 à 17 h 30) et en permanence sur le site internet de la commune (<http://www.saint-cirq-souillaguet.fr>).

### **ARTICLE 4- OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Chacun pourra formuler éventuellement ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête unique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie indiquées ci-dessus ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie – le bourg 46300 Saint-Cirq-Souillaguet, qui sera annexé au registre, impérativement avant la clôture de l'enquête,
- Par courriel : [commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com) impérativement avant le 18 mars 19 h 00 (heure de clôture de l'enquête), et qui sera annexé au registre (préciser en objet « enquête voirie »).
- Au commissaire enquêteur, en mairie, le premier jour de l'enquête le jeudi 3 mars de 11 h 00 à 13 h 00 et le dernier jour de l'enquête le vendredi 18 mars 2022 de 17 h 00 à 19 h 00.
- Lors des permanences mentionnées supra, strictement pendant les horaires indiqués, le commissaire enquêteur pourra être contacté au numéro de téléphone suivant : 07 81 02 80 81, afin de recevoir les observations du public ou de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visioconférence, approprié.

Cette enquête se déroulera avec toutes les précautions pour éviter une transmission du coronavirus : utilisation préférentielle de moyens à distance (numérique, courrier postal voire téléphone) ou à défaut par présence physique en mairie avec application des mesures barrières.

### **ARTICLE 5- RESPONSABLE DU PROJET**

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur Le Maire, responsable du projet. *Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.*

### **ARTICLE 6 - PUBLICITE DE L'ENQUÊTE**

Le présent arrêté sera affiché au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie, aux extrémités des projets concernés. Ainsi que sur le site internet de la commune.

Un avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux (*la Dépêche du Midi et la Vie Quercynoise*).

### **ARTICLE 7- CLOTURE DE L'ENQUÊTE**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au maire les dossiers avec ses rapports et ses conclusions motivées. Les conclusions du commissaire enquêteur sont communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées.

Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Saint Cirq Souillaguet aux jours et heures d'ouverture habituels et par voie dématérialisée sur le site internet de la commune : <http://www.saint-cirq-souillaguet.fr>

## **ARTICLE 8- DECISION INTERVENANT AU TERME DE L'ENQUÊTE**

Après l'enquête publique, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur seront approuvés par délibération du conseil municipal. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur, la délibération du conseil municipal sera motivée.

## **ARTICLE 9 - : VOIE DE RECOURS**

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut-être exercé devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du LOT et à Monsieur le commissaire enquêteur.

*Arrêté rendu exécutoire*

*le 15/02/2022*

*Fait à Saint Cirq Soullaguet, le 10 février 2022*



Le Maire  
Michel COMBES

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Combes", is written over a horizontal line.

**Cette enquête se déroulera avec toutes les précautions pour éviter une transmission du coronavirus : par utilisation préférentielle de moyens à distance (numérique, courrier postal voire téléphone sur rendez-vous) ou à défaut par présence physique en mairie avec application des consignes gouvernementales (mesures barrière, mise à disposition de gel hydro alcoolique, masque obligatoire, stylo personnel, désinfection des surfaces,...).**

**Toute personne atteinte de la COVID , présentant des signes de présomption ou cas contact devra utiliser uniquement les moyens à distance : numérique, courrier postal voire téléphone sur rendez-vous.**

**En cas de confinement, le motif à cocher est le n° 5 « Démarches administratives ou juridiques ».**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602583-20220215-032022-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2022  
Affichage : 15/02/2022

## 2.4 Avis d'enquête publique du 10 février 2022



LOT  
Tel : 05 65 41 30 13

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### COMMUNE DE SAINT-CIRQ- SOULLAGUET

#### Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin et d'une partie du domaine public.

Par arrêté du 10 février 2022 le Maire de Saint-Cirq-Soullaguet a :

- ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur :
  - le chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D704,
  - une partie du domaine public dans le bourg de Soullaguet.
- désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur.
- fixé les dates de l'enquête du 3 mars à 11h00 au 18 mars à 19h00.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie (les mardis et jeudis de 9 h 00 à 17 h 30) et sur le site internet de la commune (<http://www.saint-cirq-soullaguet.fr>) pendant la durée de l'enquête. Chacun pourra consigner ses observations :

- en mairie sur le registre,
- par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur – Mairie - Le bourg 46300 Saint-Cirq-Soullaguet,
- par courriel : [commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com)

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 3 mars de 11h00 à 13h00 et le 18 mars de 17h00 à 19h00. Il pourra être contacté au : 07 81 02 80 81, afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visioconférence, approprié.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter les rapports et les conclusions à la mairie de Saint-Cirq-Soullaguet et sur le site internet de la commune.

Cette enquête se déroulera avec toutes les précautions pour éviter une transmission du coronavirus : utilisation préférentielle de moyens à distance (numérique, courrier postal voire téléphone) ou à défaut par présence physique en mairie avec application des mesures barrières.

Le Maire  
Michel COMBES



### 3. Projet

#### 3.1 Notice explicative et photos du site

##### Notice explicative

#### Aliénation d'un chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D704 entre les parcelles B290, B292 d'un côté et B291 de l'autre.

##### Historique de l'opération en cours :

D'une part :

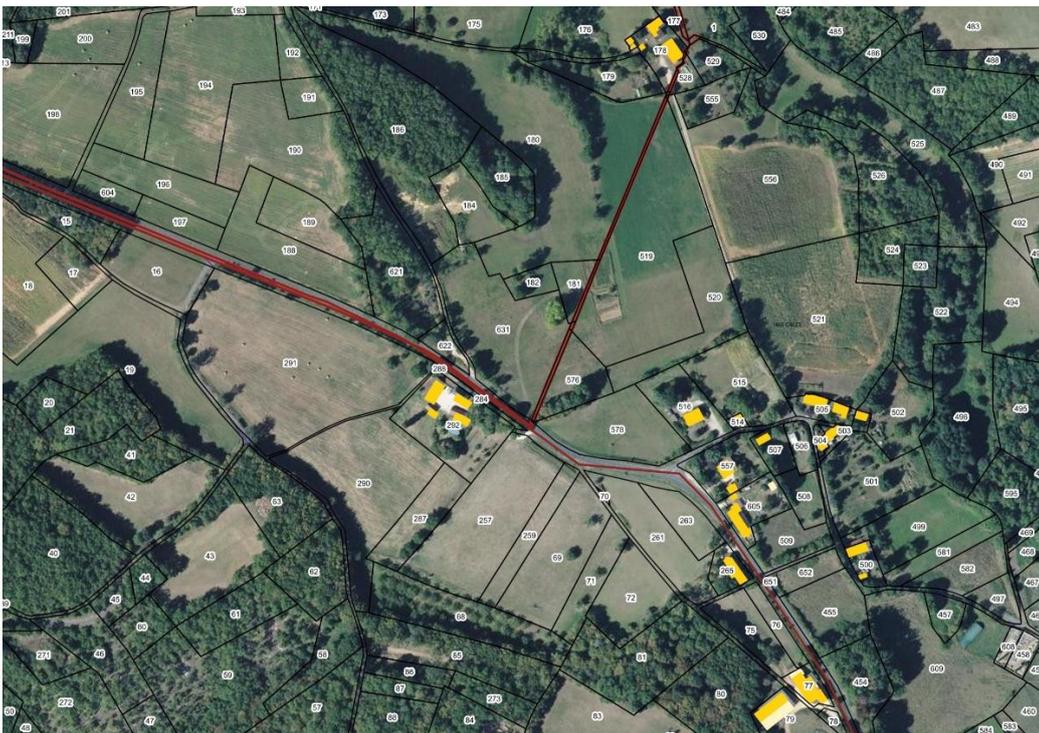
La Commune est propriétaire d'un chemin communal, situé majoritairement entre les parcelles B 290 et B 291, existant mais inusité depuis de nombreuses années et inaccessible en voiture. Les consorts CROUZET exploitant les deux parcelles agricoles suscitées d'un seul tenant, sont intéressés par l'acquisition de ce chemin d'une longueur de 320m linéaires représentant une surface de 259 m<sup>2</sup>;

D'autre part :

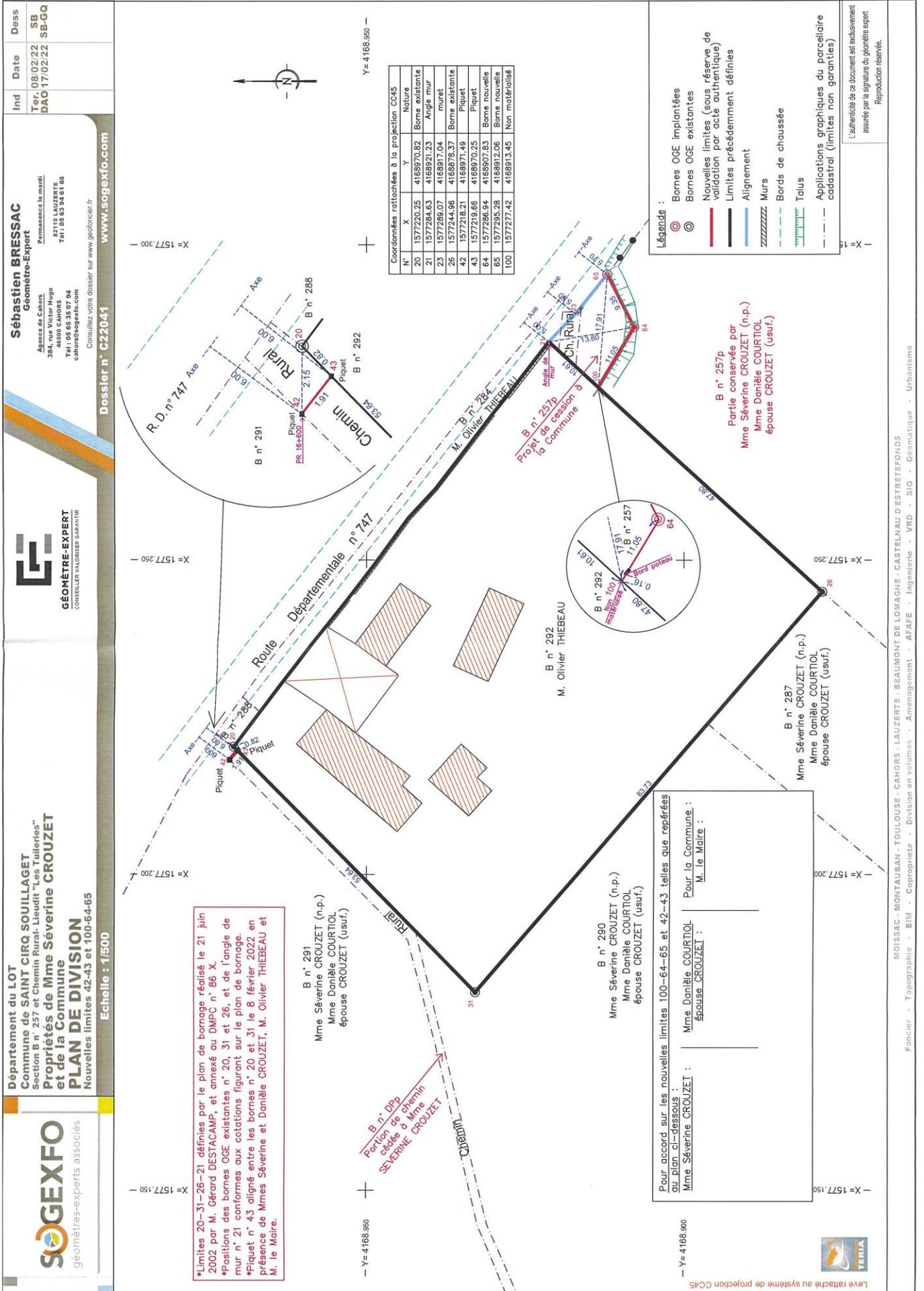
L'accès public à la propriété de M. THIEBEAU parcelle B 292, depuis la D704 en angle de la parcelle B 257 ayant historiquement empiété sur ladite parcelle B 257, propriété des consorts CROUZET, il y a lieu de régulariser la situation.

M. THIEBEAU propose que la commune achète la partie de la parcelle B 257 qui supporte actuellement son chemin d'accès pour 89m<sup>2</sup>. Cela permet un accès public aux deux propriétés.

Pour traiter les 2 sujets, les consorts CROUZET proposent d'échanger la surface cédée de la parcelle B 257 pour 89 m<sup>2</sup> avec une partie équivalente de la surface du chemin communal, et d'acquérir le solde de la surface du chemin pour 170m<sup>2</sup>.



# 3.2 Dossier géomètre expert



**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL**

**D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)**

Commune : 046258  
Saint-Cirq-Soullaguet

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : B1  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : non régulier  
Echelle d'origine : 1/2500  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 10/04/2006

**CERTIFICATION**

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau  
B - En conformité d'un piquetage :  
effectué sur le terrain;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie  
collée, dressé le \_\_\_\_\_ par M. \_\_\_\_\_  
géomètre à \_\_\_\_\_

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance  
des informations portées au dos de la chemise 6463  
A SAINT CIRQ SOULLAGUET le 17/02/2022

Cachet du rédacteur du document :

**SOSEXFO**  
Sébastien BRESSAC  
384 Rue Victor HUGO - 48 CAHORS  
Tél. 05 65 35 07 94  
Géomètres Experts Associés

Document dressé par

Sébastien BRESSAC

à : CAHORS

Date : 17/02/2022

Signature :

Mme Séverine CROUZET :

Mme Danièle COURTIOU épouse CROUZET :

Attributions :

Mme Séverine CROUZET

et Mme Danièle COURTIOU épouse CROUZET :

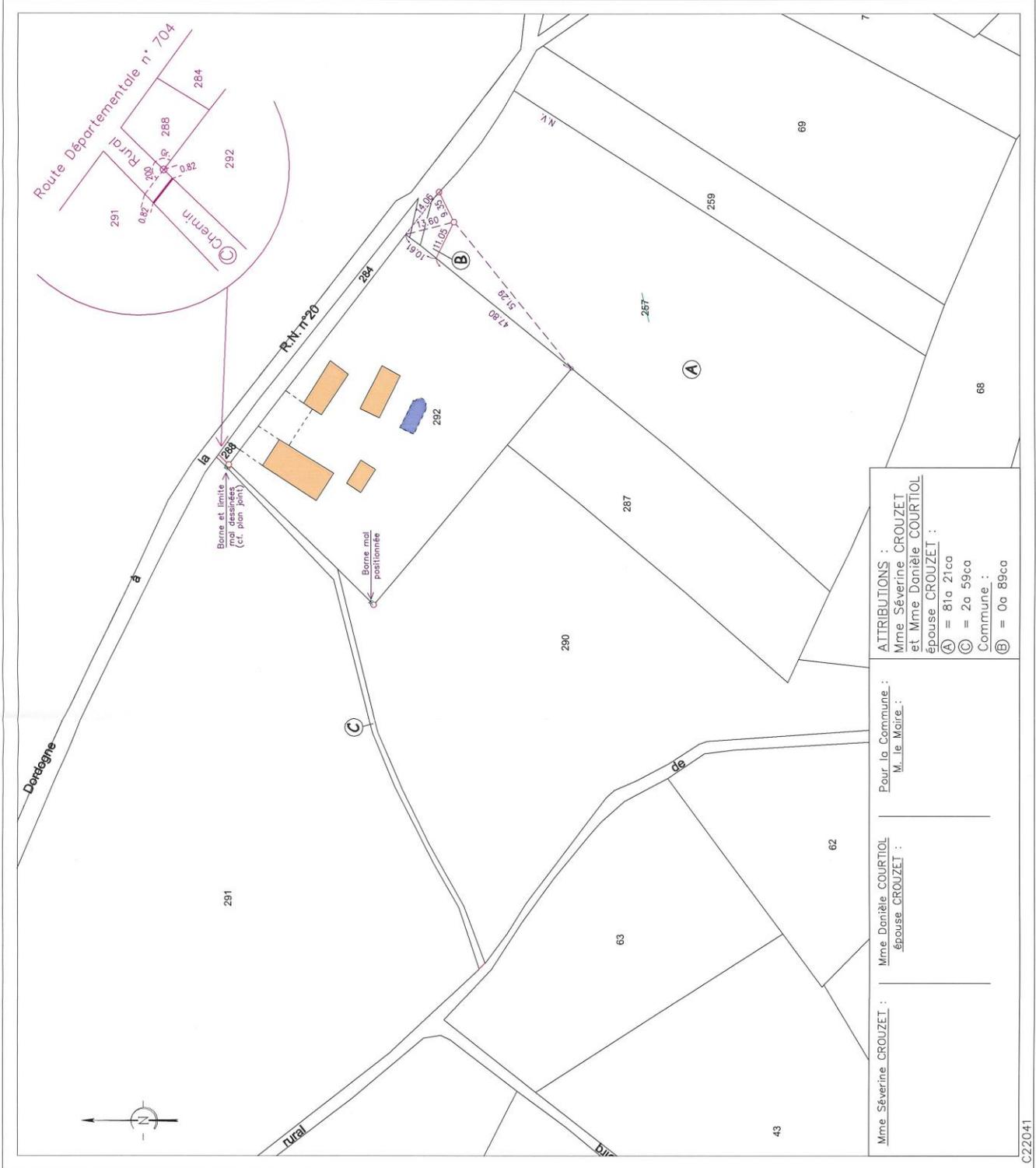
A = 81a 21ca

C = 2a 59ca

B = 0a 89ca

Pour la Commune :

M. le Maire :

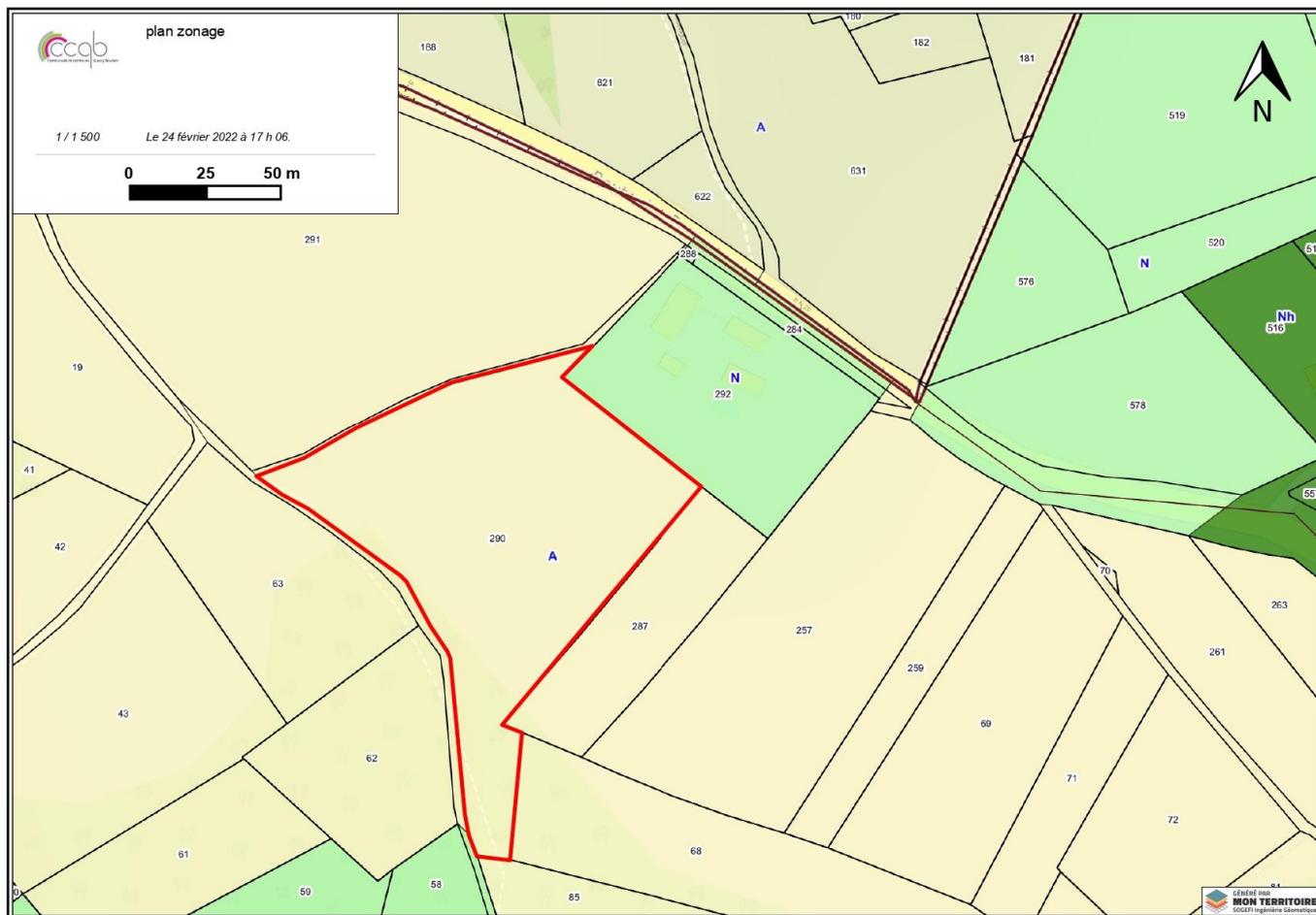


(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan relevé par voie de mise à jour), dans la formule B, les bornes sont matérialisées par des bornes en pierre ou en ciment.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien rural, du cadastre, etc.).  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (médiateur, avocat représentant, titulaire de l'usufruit, etc.).



**Vue aérienne**

### 3.3 Plan de zonage



### 3.4 Relevé parcellaires des propriétés desservies par la portion de voie communale

#### Relevé Parcellaire 15/02/2022

Parcelle	Contenance	Surface (m <sup>2</sup> )	Adresse parcellaire	Propriétaire	Adresse du propriétaire
B 257	82 a 10 ca	8210	LES TUILERIES	Mme Daniele CROUZET née COURTIOL	NICOU 46300 LE VIGAN
B 257	82 a 10 ca	8210	LES TUILERIES	Mme Severine CROUZET	SOUILLAGUET 46300 SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET
B 284	2 a 90 ca	290	LES TUILERIES	M. Olivier THIEBEAU	LES TUILERIES 46300 SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET
B 287	26 a 64 ca	2664	LES TUILERIES	Mme Daniele CROUZET née COURTIOL	NICOU 46300 LE VIGAN
B 287	26 a 64 ca	2664	LES TUILERIES	Mme Severine CROUZET	SOUILLAGUET 46300 SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET
B 290	95 a 7 ca	9507	LES TUILERIES	Mme Daniele CROUZET née COURTIOL	NICOU 46300 LE VIGAN
B 290	95 a 7 ca	9507	LES TUILERIES	Mme Severine CROUZET	SOUILLAGUET 46300 SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET
B 291	1 ha 75 a 35 ca	17535	LES TUILERIES	Mme Daniele CROUZET née COURTIOL	NICOU 46300 LE VIGAN
B 291	1 ha 75 a 35 ca	17535	LES TUILERIES	Mme Severine CROUZET	SOUILLAGUET 46300 SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET
B 292	46 a 42 ca	4642	LES TUILERIES	M. Olivier THIEBEAU	LES TUILERIES 46300 SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET
E 622	7 a 38 ca	738	LES BOIS	Mme Daniele CROUZET née COURTIOL	NICOU 46300 LE VIGAN
E 622	7 a 38 ca	738	LES BOIS	Mme Severine CROUZET	SOUILLAGUET 46300 SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET
E 631	85 a 95 ca	8595	LES VITARELLES	Mme Daniele CROUZET née COURTIOL	NICOU 46300 LE VIGAN
E 631	85 a 95 ca	8595	LES VITARELLES	Mme Severine CROUZET	SOUILLAGUET 46300 SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET

### 3.4 Copie du courrier adressé aux propriétaires riverains



LOT  
Tel : 05 65 41 30 13

Saint-Cirq-Souillaguet, le 15 février 2022

Monsieur Michel COMBES  
Maire de Saint-Cirq-Souillaguet

à

MC/LS – 05/22

**Objet :** Enquête Publique

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de l'ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation d'un chemin allant du chemin rural à Gourdon aux Rosettes à la D 704 entre les parcelles B290 et B292 d'un côté et B 291 de l'autre.

Je vous adresse également les conditions du déroulement de cette enquête et vous invite à prendre connaissance du dossier à la mairie de Saint-Cirq-Souillaguet, ou sur le site internet de la commune : <http://www.saint-cirq-souillaguet.fr>, à compter du 3 mars 2022, ou en vous présentant aux permanences du Commissaire Enquêteur.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez croire, Madame, Monsieur, en mes sincères salutations.

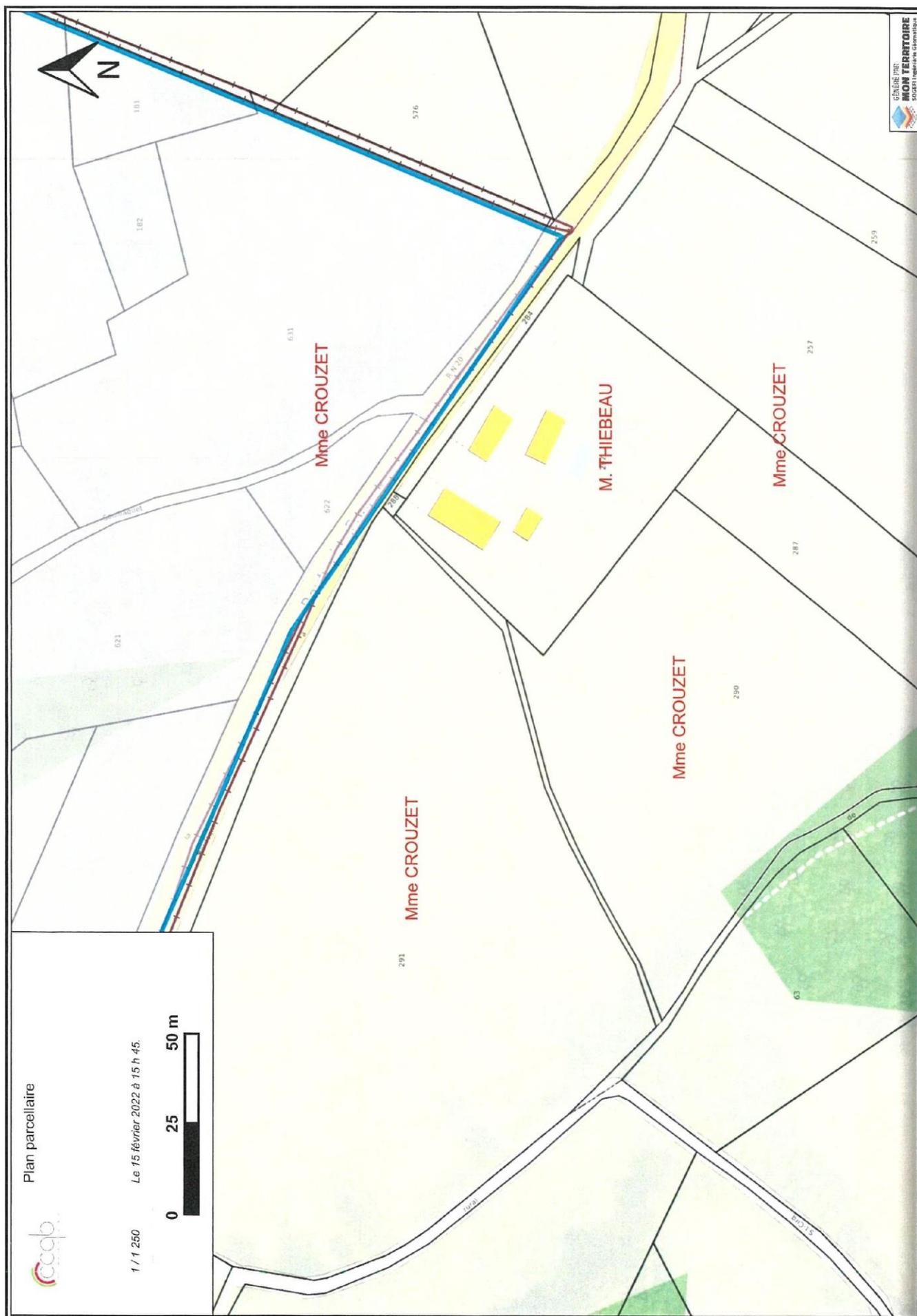


Le Maire  
Michel COMBES



Le bourg – 46300 SAINT-CIRQ-SOULLAGUET - Courriel : [mairie.258@orange.fr](mailto:mairie.258@orange.fr)  
Secrétariat ouvert : mardi et jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

# Propriétaires riverains



## 4.1 Attestation de parution Vie Quercynoise

 <b>legales-online.fr</b> le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises	<b>05 62 11 37 37</b> <a href="mailto:contact@legales-online.fr">contact@legales-online.fr</a>
--	---

### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM274897, N°171115 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Vie Quercynoise - 46**

Date de parution : 17/02/2022

Fait à Toulouse, le 15 Février 2022

Le Gérant



Bernard MAFFRE

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

## 4.2 Attestation parution Dépêche du Midi



**legales-online.fr**

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

**05 62 11 37 37**  
[contact@legales-online.fr](mailto:contact@legales-online.fr)

### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM274659, N°171031 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 46**

Date de parution : 16/02/2022

Fait à Toulouse, le 15 Février 2022

Le Gérant

Bernard MAFFRE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### COMMUNE DE SAINT-CIRQ-SOULLAGUET

#### Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin et d'une partie du domaine public.

Par arrêté du 10 février 2022 le Maire de Saint-Cirq-Soullaguet a :

- ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur :
  - . le chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D704,
  - . une partie du domaine public dans le bourg de Soullaguet.
- désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur.
- fixé les dates de l'enquête **du 3 mars à 11h00 au 18 mars à 19h00.**

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie (les mardis et jeudis de 9 h 00 à 17 h 30) et sur le site internet de la commune (<http://www.saint-cirq-soullaguet.fr>) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations :

- en mairie sur le registre,
- par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur - Mairie - Le bourg 46300 Saint-Cirq-Soullaguet,
- par courriel : [commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com)

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 3 mars de 11h00 à 13h00 et le 18 mars de 17h00 à 19h00. Il pourra être contacté au : 07 81 02 80 81, afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visioconférence, approprié.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter les rapports et les conclusions à la mairie de Saint-Cirq-Soullaguet et sur le site internet de la commune.

Cette enquête se déroulera avec toutes les précautions pour éviter une transmission du coronavirus : utilisation préférentielle de moyens à distance (numérique, courrier postal voire téléphone) ou à défaut par présence physique en mairie avec application des mesures barrières.

Le Maire  
Michel COMBES

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

# Annonces légales

## Avis administratifs

7281727101 - AA



### Direction Départementale des Territoires du Lot

**Avis d'enquête publique prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance de trois permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol à la demande de la SAS Photosol Développement, sur la commune de Montcuq-en-Quercy-Bianc**

#### 1ER AVIC

Par arrêté n° E-2022-24 du 9 février 2022, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours, est prescrite du vendredi 4 mars 2022 à 9 h 00 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 00 inclus.

Les communes concernées sont Montcuq-en-Quercy-Bianc (46), Sainte-Juliette (82) et Bouloc-en-Quercy (82). À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Lot statuera sur la décision d'autorisation des opérations envisagées au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Le commissaire enquêteur est M. Hubert CALMELS, ingénieur génie civil en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant notamment les trois demandes de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage sont consultables :

- sur support papier en mairie de Montcuq-en-Quercy-Bianc, siège de l'enquête, et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie de Montcuq-en-Quercy-Bianc, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le site internet des services de l'État du Lot via le lien <http://www.lot.gouv.fr/parc-photovoltaique-montcuq-a13485.html> ;
- sur le registre numérique via le lien <https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-montcuq-photosol>

M. Hubert CALMELS, commissaire enquêteur, siège en mairie de Montcuq-en-Quercy-Bianc pour recevoir les personnes qui désiraient lui faire part directement de leurs observations sur l'opération projetée, aux jours et heures définies comme suit :

- le mercredi 9 mars 2022, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mardi 15 mars 2022, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- le samedi 2 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 8 avril 2022, de 14 h 00 à 17 h 00.

En raison du contexte sanitaire et des mesures de distanciation sociale liées à l'épidémie du Covid-19, des entretiens en visioconférence avec le commissaire enquêteur seront également possibles.

Pour y participer, le public devra prendre rendez-vous par voie dématérialisée au moins 48 heures à l'avance, selon les modalités détaillées dans le page d'accueil du registre numérique accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-montcuq-photosol>

Une tranchée horaire 20 minutes sera réservée à chaque entretien (durée maximale).

Les créneaux horaires seront disponibles les jours et heures suivants :

- le mercredi 23 mars 2022 de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- le mercredi 23 mars 2022 de 15 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 23 mars 2022 de 15 h 00 à 12 h 00 ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

- sur le registre à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur déposé à la mairie de Montcuq-en-Quercy-Bianc, aux heures d'ouverture au public ;
- sur le registre numérique via le site internet au lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-montcuq-photosol> ;
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : [photovoltaique-montcuq-photosol@mail.registre-numerique.fr](mailto:photovoltaique-montcuq-photosol@mail.registre-numerique.fr) ;

Le dossier d'information du projet sera disponible du 17 février 2022 14h00 au samedi 5 mars 2022 17 h 00. Il sera consultable :

- dans chacune des Mairies sus nommées, à leurs horaires et jours d'ouverture habituels,
- au siège du SYMLAT, Mairie, Le Bourg 46210 Sénéillac-Latronquière,
- au siège du Grand-Figeac, 35, allée Victor-Hugo 46100 Figeac,
- aux jours et horaires d'ouverture habituels,
- à l'antenne du Grand-Figeac, Maison de l'intercommunalité, rue du Forail 46210 Latronquière, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;
- sur le site internet du Grand-Figeac : <https://www.grand-figeac.fr/>

Le bureau centralisateur sera le siège du SYMLAT situé à : Mairie, Le Bourg 46210 Sénéillac-Latronquière.

Pour avis Le Directeur du SYMLAT  
Henry Hammerschmidt

7281370501 - AA

7281031031 - AA

### Avis de consultation préalable des électeurs AVIS

Les électeurs des communes de Bessonnes, Gorse, Labastide-du-Haut-Mont, Latronquière, Laureesses, Sabad-Latronquière, Saint-Cirgues, Saint-Hilaire, Saint-Médard-Nicourby, Sénéillac-Latronquière, Terrou et Sousceyrac-en-Quercy sont convoqués le dimanche 6 mars 2022 à l'effet de se prononcer par «oui» ou par «non» à la question suivante :

«Êtes-vous favorable à ce que le Grand-Figeac et le Symlat autorisent le dépôt de la déclaration de projet d'installation d'un site hôtelier de plein air sur la rive droite du lac du Toirnerie porté par le groupe Sandaya ? »

Le scrutin sera ouvert dans les bureaux de vote des communes de Bessonnes, Gorse, Labastide-du-Haut-Mont, Latronquière, Laureesses, Sabad-Latronquière, Saint-Cirgues, Saint-Hilaire, Saint-Médard-Nicourby, Sénéillac-Latronquière, Terrou et Sousceyrac-en-Quercy (dans les 5 bureaux de la commune), le dimanche 6 mars 2022 de 9 h 00 à 17 h 00.

Le vote aura lieu à partir des listes électorales principales et complémentaires extraites du répertoire électoral unique (REU) et à jour des tableaux prévus aux articles R.13 et R.14 du Code électoral. Peuvent participer également à ce scrutin les citoyens de l'Union Européenne inscrits sur la liste complémentaire municipale.

Le dossier d'information du projet sera disponible du 17 février 2022 14h00 au samedi 5 mars 2022 17 h 00. Il sera consultable :

- dans chacune des Mairies sus nommées, à leurs horaires et jours d'ouverture habituels,
- au siège du SYMLAT, Mairie, Le Bourg 46210 Sénéillac-Latronquière,
- au siège du Grand-Figeac, 35, allée Victor-Hugo 46100 Figeac,
- aux jours et horaires d'ouverture habituels,
- à l'antenne du Grand-Figeac, Maison de l'intercommunalité, rue du Forail 46210 Latronquière, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;
- sur le site internet du Grand-Figeac : <https://www.grand-figeac.fr/>

Le bureau centralisateur sera le siège du SYMLAT situé à : Mairie, Le Bourg 46210 Sénéillac-Latronquière.

Pour avis Le Directeur du SYMLAT  
Henry Hammerschmidt

7281370501 - AA

### Commune de BRETENOUX

#### Autorisation au titre du code de la santé

#### AVIS AU PUBLIC

Le préfet du Lot communique : Par arrêté du 18 janvier 2022, déclarant d'utilité publique :

- la création des périmètres de protection du captage de Monjatju ;
- la dérivation des eaux souterraines alimentant ces captages aux fins d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Bretenoux ;

la commune de Bretenoux, maître d'ouvrage, a été autorisée au titre du code de la santé publique et notamment les articles L. 1321-1 à L. 1321-10, R. 1321-1 à R. 1321-63, à traiter et à distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine.

L'arrêté intégral peut être consulté à la mairie de Bretenoux.

7281961101 - AA

### Commune de SAINT-CIRQ SOULLAIGUET AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin et d'une partie du domaine public.

Par arrêté du 10 février 2022, le maire de Saint-Cirq-Soullaguet a :

- ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur : le chemin allant du chemin rural de Gourdan-aux-Rosettes à la D704 ; une partie du domaine public dans le bourg de Soullaguet ; désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire-enquêteur ;
- fixé les dates de l'enquête du 3 mars à 11 h au 18 mars à 19 h.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie les mardi et jeudi de 9 h à 17 h 30 et sur le site internet de la commune (<http://www.saint-cirq-soullaguet.fr/>) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations : en mairie sur le registre ; par courrier postal adressé à M. le commissaire-enquêteur, Mairie, Le Bourg, 46300 Saint-Cirq-Soullaguet ; par courriel : [commissaire.enqueteur.46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur.46@hotmail.com)

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie le mardi et jeudi de 9 h à 17 h 30 et le 18 mars de 17 h à 19 h. Il pourra être contacté au : 07 81 02 80 81, afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visio-conférence, approprié.

À l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter les rapports et les conclusions à la mairie de Saint-Cirq-Soullaguet et sur le site internet de la commune. Cette enquête se déroulera avec toutes les précautions pour éviter une transmission du coronavirus ; utilisation préférentielle de moyens à distance (numérique, courrier postal voire téléphone) ou à défaut par présence physique en mairie avec application des mesures barrières.

Le maire Michel COMBES.

7281353901 - VS

### Vie de sociétés

#### SCF DE BAIGURA

Société civile  
Au capital de 3 957 396 euros  
Siège social :  
492, chemin de Bourniquel  
46130 BRETENOUX  
RCS Cahors 503 503 593

#### TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Aux termes de décisions du gérant du 2 février 2022, le siège social a été transféré au 199, route de Cornac, 46130 Bretenoux ; à compter du 2 février 2022 et l'article 4 des statuts a été modifié.

#### SARL MGM

au capital de 107 000 euros  
rue de Saint-Céré  
Magasin SPAR  
46110 VAYRAC  
530 619 741 RCS Cahors

#### TRANSFORMATION SARL EN SAS

L'AGE du 31 décembre 2021 a décidé à compter du 1er janvier 2022 :

- la modification de la dénomination sociale qui devient : «MGM» ;
- la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et a été adoptés les statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 107 000 euros. Sous sa nouvelle forme de S.A.S., la société sera dirigée par Mme Nathalie MONDE, présidente, demeurant à Puy-d'Arnac (19120) La Juge. Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Le dépôt sera effectué au RCS de Cahors.

7280374801 - VS

### SCI OPTI M

SCI société en liquidation  
Capital social : 457 734 euros  
Siège social : 266, rue des Coteaux  
46400 SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
422 285 361 RCS de Cahors

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AG en date du 1er janvier 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donnés qu'ils au liquidateur Mme Martine MAÛGE, demeurant 266, rue des Coteaux, 46400 Saint-Laurent-les-Tours, et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS de Cahors.

Pour avis Le Liquidateur.

#### LA GRANGE DE SAINT-MÉDARD

SCI au capital de 2 000 euros  
Siège social : 5, rue des Bégonias  
95470 SUIVILLIERS  
801597485 RCS de Pontoise

#### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par AGE du 28 décembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social au 115, rue Pierre-Lot, 46400 Saint-Médard-de-Presque, à compter du 1er janvier 2022.

Gérance : TAVERNER Denis, 115, rue Pierre-Lot, 46400 Saint-Médard-de-Presque.  
Radiation au RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de Cahors.

7281518701 - VS

### COIFF'AIR

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8 000 euros  
Siège social : Le Bourg  
46090 LABASTIDE-MARNHAC  
843 786 179 R.C.S Cahors

#### MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2022, le capital a été augmenté de 12 000 euros, pour être porté à 20 800 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « autres réserves » avec effet au 14 février 2022. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Nouvelle mention : Capital : 8 000 euros. Nouvelle mention : Capital : 20 800 euros. RCS : Cahors.

La Gérante

#### CABINET CONSTANT SODAGEC

BONORA BONDU  
SARL en liquidation  
Au capital de 2 000 euros  
Siège social : 1068, route de l'Occitanie  
46200 LANZAAC (Lot)  
888 669 233 RCS Cahors

#### DISSOLUTION

Par décisions en date du 19 novembre 2020, l'AGE a décidé :

- de ne pas remplacer M. Olivier BONORA, décédé, en tant que gérant,
- de résilier le contrat de location-gérance d'un fonds de restauration, bar, plats à emporter, organisation de soirées à thème, de dégustation, vente de produits régionaux consenti par acte SSP par la commune du Lanzaac,
- de dissoudre de manière anticipée la société à compter du 19 novembre 2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

de nommer comme liquidatrice : Christèle BONDU, demeurant La Cholière à Reffeuille (Manche), à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à La Cholière à Reffeuille (Manche). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Cahors.

Pour avis Le Liquidateur.

#### Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 26 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actuelleges.fr](http://www.actuelleges.fr).

**La Vie Quercynoise**  
51 cours de la Chartreuse  
BP 50127 - 46003 CAHORS CEDEX  
Tel. 05 65 53 65 40  
e-mail : [redaction@viequercynoise.fr](mailto:redaction@viequercynoise.fr)  
Editeur : Pascal RALLAS

**Société editrice :**  
Société d'Édition de la Presse Régionale - SEPR  
SA au capital de 357 500 euros.  
Siège social : CS 72137  
31017 Toulouse cedex 2.

**Publicité locale, régionale et petites annonces :**  
Tel. 06 23 79 11 99  
e-mail : [publicite@medialex.com](mailto:publicite@medialex.com)  
[www.hetbos.com](http://www.hetbos.com)  
Directeur de publication : François VÉLY

**Annances légales :**  
MEDIALEX Tel. 02 99 26 42 00  
19120 Puy-d'Arnac  
Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le Département Lot

Prix : 1,50 €  
Abonnement 1 an : 17,60 €  
ISSN 0750-3970  
Commission paritaire n° 1123 C 83902  
Dépôt légal - Reproduction interdite ou partielle de la présente publication interdite - ou 110357 - sans autorisation de l'éditeur - Paris-France 07

**RCPTM** **PEFC** 10-313602 / PEFC France / pefc-france.org

Imprimé sur du papier produit en France à partir de 75 à 100 % de fibres recyclées. Papier issu de forêts gérées durablement par une SA sous le numéro 03270001 est porteur de l'écocert européen. Encroûtement : 0210 3010

**L'ŒQUIPE**  
- Rédacteur en chef : Jean-Claude Bonnemère  
- Journalistes : Marie-Cécile Trier, Marc Louison  
- Publicité : Corinne Font - Tél. 05 65 53 65 42 - 06 88 56 76 71  
- Abonnements : Françoise Gautier - Tél. 05 61 99 44 44 - [abonnements@viequercynoise.fr](mailto:abonnements@viequercynoise.fr) (pour tout changement d'adresse, merci de joindre la dernière bande-entête)  
- Diffusion/Promotion : Yann Sylvestre - Tél. 06 80 17 19 35  
- Annonces Légales : Tél. 05 61 99 44 45 - [legales@presse-regionale.fr](mailto:legales@presse-regionale.fr)

**ANNONCES LÉGALES**

02 99 26 42 00

[annonces.legales@medialex.fr](http://annonces.legales@medialex.fr)

**Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,183 € ht le caractère**

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 26 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actuelleges.fr](http://www.actuelleges.fr).



## 4.5 Certificat d'affichage



Saint-Cirq-Soullaguet, le 24 février 2022

Monsieur Michel COMBES  
Maire de Saint-Cirq-Soullaguet

MC/LS – 03/22

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Michel COMBES, Maire de Saint-Cirq-Soullaguet certifie que l’arrêté n°2022/ 03 du 3 février prescrivant l’enquête publique de voirie sur l’aliénation d’une portion d’un chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la D 704 et sur l’aliénation d’une partie du domaine public dans le bourg de Soullaguet est affiché

- Sur les panneaux d’affichage réglementaires
- Sur le site internet de la Commune

Depuis le 15 février et restera jusqu’au 25 mars 2022

Fait à Saint-Cirq-Soullaguet , le 24/02/2022



Le Maire  
Michel COMBES



## 5. Annexes

### Demandes des intéressés :

Danièle Crouzet  
Séverine Crouzet Bebegut  
Nicou  
46300 Le Vigan

Le Vigan le 1 Février 2022

Monsieur le Maire de Saint Cirq Souillaguet,

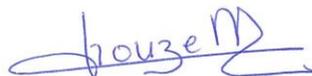
Nous souhaiterions faire l'acquisition du chemin communal qui apparaît sur le cadastre entre les parcelles B290 et B291 mais qui est invisible actuellement.

Nous vous demandons de bien vouloir étudier la possibilité de l'échange du terrain correspondant au chemin communal d'une part, avec une partie la parcelle B257 d'autre part, qui nous appartient.

Par ailleurs nous souhaitons que cette partie de terrain échangée (B257) devienne communale pour qu'elle puisse desservir nos terrains et laisse accès à la propriété de Mr Thiébeau.

Afin que cet échange soit équitable en surface, nous vous proposons d'acheter une surface " à déterminer " de ce chemin au prix de 1E le m<sup>2</sup>.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à cette demande, et dans l'attente de votre réponse veuillez agréer nos cordiales salutations.



Saint-Cirq-Soullaguet, Le 3 février 2022

Olivier Thiébeau  
Les tuileries  
46300 Saint Cirq Soullaguet

Monsieur

Pour des raisons de visibilité et de sécurité pour sortir sur la D704.  
J'utilise tous les jours le chemin communal pour accéder à ma propriété parcelle B 292.  
Ce chemin depuis mon acquisition en 2002 de ladite propriété, c'est toujours trouvé à cet emplacement.  
Il se trouve que celui-ci empiète sur la parcelle de madame Crouzet.  
Afin de régulariser la situation et de ne pas avoir à refaire l'accès.  
Je sollicite la commune afin qu'elle régularise la situation en faisant l'acquisition d'une partie de la parcelle de madame Crouzet.  
Veuillez agréer monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Olivier Thiébeau

